

DELEGATION DE Madame Maribel BERNARD

D-2018/590
Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2019.
Décision. Autorisation

Madame Maribel BERNARD, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La loi n°2015-990 du 6 août 2015, tout en réaffirmant le principe du repos dominical donné aux salariés, a modifié l'article L 3132-26 du Code du Travail en portant à 12 le nombre maximum de dérogations à cette règle que les Maires peuvent accorder, permettant ainsi l'ouverture des commerces les dimanches retenus. La liste de ces dimanches doit être fixée chaque année avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Conformément au nouvel article L 3132-26 du code du Travail lorsque le nombre de dimanches dérogatoires est supérieur à 5, l'avis de l'organe délibérant de l' E.P.C.I. dont la commune est membre (Bordeaux Métropole) est requis dans un premier temps puis celui du Conseil Municipal dans un second temps.

A cette fin, une réunion de concertation annuelle a été organisée le 9 juillet 2018, dans les locaux de la CCIBG en présence de ses représentants et ceux des grandes enseignes commerciales et des collectivités territoriales de la Métropole pour débattre des dérogations de 2019 et harmoniser ces ouvertures à l'échelle de la Métropole.

Ainsi 8 dimanches dérogatoires sont proposés pour 2019 pour notre commune :

- le 13 janvier 2019 (premier dimanche des soldes d'hiver)
- le 30 juin 2019 (premier dimanche des soldes)
- le 8 septembre 2019 (premier dimanche de la rentrée)
- les 1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019 (fêtes de fin d'année)

Seuls les commerces alimentaires et ceux qui font la majorité de leur chiffre d'affaire dans l'alimentaire (petites, moyennes et grandes surfaces notamment) seront concernés par ces dérogations car légalement tenus de fermer leurs portes à 13h les dimanches. Ces dérogations ne concerneront pas les commerces de détail proposant à la vente des produits non alimentaires qui bénéficient d'une autorisation d'ouverture de droit les dimanches, Bordeaux ayant été classée « zone touristique » (article L 3132-25 du Code du Travail) depuis l'arrêté préfectoral du 31 août 1995.

Conformément à ces dispositions, le conseil de Bordeaux Métropole a été saisi de cette proposition et les organisations représentatives des salariés ont été consultées ainsi que le prévoit le Code du Travail.

Nous vous demandons Mesdames et Messieurs de bien vouloir formuler votre avis.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

M. le MAIRE

Madame BERNARD. C'est la reconduction de la situation 2018, c'est cela ?

MME BERNARD

C'est d'abord sur les ouvertures de dimanche.

M. le MAIRE

Oui, c'est de cela dont je parle.

MME BERNARD

Ah oui, c'est cela, oui. Monsieur le Maire, mes chers collègues, par cette délibération, nous proposons 8 dimanches sur les 12 possibles pour autorisation d'ouvertures dominicales en 2019. Ces autorisations ne s'appliquent à Bordeaux que pour les commerces alimentaires. Bordeaux étant classée « zone touristique », tous les autres commerces sont autorisés à ouvrir le dimanche. Ces dates ont été concertées avec les représentants des grandes enseignes à la CCI et votées à la Métropole comme le prévoit la loi.

M. le MAIRE

Et avec la CCI, on a consulté aussi les petits commerces, pas simplement les grandes enseignes.

MME BERNARD

Oui absolument

M. le MAIRE

Madame DELAUNAY.

MME DELAUNAY

Monsieur le Maire, je suis intervenue sur le sujet en Conseil de Bordeaux Métropole, et je vais abrégier mon intervention. Ce jour-là, vous m'avez répondu que le commerce du dimanche était, à votre point de vue, un progrès social.

M. le MAIRE

Oui, je persiste, et je le pense.

MME DELAUNAY

Nous y avons réfléchi tous ensemble. Je voudrais tout d'abord distinguer le commerce du dimanche de centre-ville et l'ouverture des grandes surfaces périphériques qui posent des problèmes assez différents. Une question que je n'avais pas abordée, lors de mon intervention au Conseil de Bordeaux Métropole, et sur laquelle il faut insister, c'est que ce commerce du dimanche est majoritairement, cela peut être vérifié, exercé, réalisé par des femmes. Et bien évidemment, cela pose la question de la garde des enfants. Garde des enfants qui, bien souvent, diminue le bonus financier, si ce n'est annule le bonus financier qui peut correspondre au travail du dimanche. Alors, aujourd'hui, nous sommes dans une situation très particulière puisque nos commerces de ville ont très largement souffert des mouvements et des manifestations qui ont eu lieu les samedis précédents, et c'est vrai que se repose pour moi la question de l'ouverture des grandes surfaces. Je voterai favorablement, en particulier dans cette période pour l'ouverture du commerce de centre-ville, je ne peux pas m'y résoudre si cela est étendu aux commerces périphériques et aux grandes surfaces.

Rappelons en trois mots que le pouvoir d'achat des Français est malheureusement globalement très faible, et on en fait l'expérience au travers des paroles des Gilets jaunes. Rappelons aussi que dans ces grandes surfaces, ce sont, en très grande majorité, des produits importés, importés de loin, et donc avec un coût environnemental, quelquefois fabriqués dans des conditions que nous n'accepterions pas, et je reste convaincue que cette ouverture du dimanche n'est favorable pour personne.

En ce qui concerne la période actuelle, vous nous demanderiez de voter pour le commerce de centre-ville, et vous voyez, j'aurais, moi aussi, proposé une mesure pour favoriser ce commerce de centre-ville dans la période où nous sommes, à la fois avant les fêtes et pour les week-ends de soldes parce qu'ils sont en difficulté. Je l'aurais favorisé, vous y aviez répondu partiellement, Monsieur le Maire, en faisant des transports gratuits ces quelques journées. Et je crois que les transports en commun gratuits auraient sans doute été une mesure environnementalement plus positive que l'ouverture des parkings gratuits. Cependant, je souscris à cette mesure. Je vous remercie. Nous voterons contre cette ouverture du dimanche pour les raisons que je viens d'évoquer.

M. le MAIRE

Merci. Je ne vais pas reprendre ce débat que nous avons eu depuis 10 ans ou même un peu plus. Moi, je n'ai pas changé d'avis, à condition que ce soit encadré. Ce mouvement d'ouverture est bénéfique pour les gens qui ne peuvent pas aller faire leurs courses pendant la semaine, pour les salariés qui ne sont pas toujours volontaires, mais en tout cas, sont fortement incités par un quasi-doublement, et souvent un doublement de leur rémunération pendant cette ouverture dominicale.

Quant aux grandes surfaces, on peut en penser ce que l'on veut. Pour ma part, je n'en pense pas beaucoup de bien, et je pense que cela n'est pas une façon de commercer promise à un grand avenir. Je voudrais simplement souligner que c'est cela qui a fait baisser les prix pour les plus modestes, parfois au détriment des agriculteurs d'ailleurs. On ne peut pas demander tout et son contraire.

Vote contre du Groupe Socialiste. Les Verts aussi, contre ? Non ? Abstention ? Vote pour ? Très bien.

Dernier dossier, Madame BERNARD.

MME MIGLIORE

Délibération 591 : « Exploitation du marché des Capucins et de ses parcs de stationnement. Rapport de l'exercice 2017. Information ».

D-2018/591

Exploitation du marché des Capucins et de ses parcs de stationnement. Rapport annuel de l'exercice clos au 31 Décembre 2017. Information

Madame Maribel BERNARD, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par traité de concession du 28 décembre 2007, vous avez confié à la S.A. Les Fils de Madame Géraud, sous forme de délégation de service public, l'exploitation du marché et du parc de stationnement des Halles des Capucins à compter du 1er janvier 2008 pour une durée de 20 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel remis à notre collectivité par le délégataire est communiqué à l'assemblée délibérante.

1. Les faits marquants de l'année 2017

En 2017, comme les années précédentes, l'attractivité du marché s'est accrue. La présence toujours croissante de touristes, passagers de croisières et autres visiteurs de Bordeaux vient s'ajouter à la clientèle des habitués de fin de semaine et aux résidents qui fréquentent le marché au quotidien.

L'offre en produits frais et de dégustation de la supérette Super U installée depuis 2016 dans la Halle B est en synergie avec l'offre du marché.

Les chiffres d'affaires individuels ont progressé, surtout chez les commerçants dynamiques qui investissent sur l'embellissement de leur stand, la présentation de leur étal, leurs équipements.

Par ailleurs, la commission tripartite du marché a tenu deux réunions en 2017 au cours desquelles les points les plus importants de la vie du marché et de son avenir ont été évoqués ; et en particulier les avancements de l'étude de réorganisation de la collecte et du traitement des déchets du marché avec refacturation des coûts aux commerçants selon le principe pollueur-payeur (cf « 3. La gestion des déchets » ci-dessous).

En ce qui concerne les animations, offres promotionnelles et actions de communication, 25 opérations ont été mises en place en différents moments de l'année 2017, à savoir :

- plusieurs animations culinaires dont la 3^{ème} édition de « la Fête Internationale des Marchés » avec à nouveau la présence d'un parrain renommé, Jean-Luc Petitrenaud les 12 et 18 mai. Cette manifestation était en lien avec les acteurs locaux et notamment France Bleu Gironde et le chef Jésus Hurtado, « La fête de la gastronomie » le 22 septembre 2017
- des campagnes de communication se concrétisant notamment par la refonte du site internet du marché de Capucins, des encarts publicitaires, l'organisation de tournages pour le compte de chaînes étrangères, une émission spéciale « Marché des Capucins » sur Sud Radio, une campagne d'habillage bus en amont des fêtes de fin d'année ...

Ces événements participent également au dynamisme, à la notoriété et à une visibilité élargie du marché.

2. L'occupation

Les occupations du marché par abonnement se sont stabilisées du fait du taux quasi complet atteint sous la Halle, ce qui est très satisfaisant. Le marché comptait 105 abonnés au 31 décembre 2017 contre 103 en 2016, 97 et 93 les années précédentes. Une grande diversité d'activités est représentée.

L'offre maraîchère compte 32 étals en 2017 comme en 2016, contre 30 l'année précédente.

L'expansion ne peut venir que sur les emplacements sous verrière et sur les mails extérieurs, voire des ouvertures complémentaires.

Cette situation est à considérer au regard de l'évolution générale du commerce.

Au plan national, en dépit des tensions sur la consommation et les prix de vente, les marchés montrent une résistance supérieure aux boutiques, mais sont impactés néanmoins.

Aussi, le délégataire veille à sensibiliser les futurs commerçants à la nécessité de sélectionner avec attention les produits qu'ils souhaitent proposer à la vente afin de répondre aux attentes de l'ensemble de la clientèle et compte tenu de la diversité des pouvoirs d'achat de celle-ci, tout en proposant une offre qualitative, et en particulier dans le domaine non alimentaire.

Le marché des Capucins demande des candidats solides, apportant des nouveautés et ayant un réel projet professionnel pour s'intégrer à l'offre existante et créer une vraie différence avec les produits déjà présents.

Par ailleurs, concernant l'application du règlement du marché du 4 décembre 2014 ; comme chaque année, le délégataire et son régisseur profitent au quotidien des moments d'échanges avec les commerçants pour effectuer des rappels réguliers au règlement de manière préventive, suite aux constats sur le terrain. Ils diffusent diverses notes circulaires périodiques auprès des commerçants et interviennent en cas de non-respect des dispositions réglementaires sur le marché, en relation avec la direction de l'occupation du domaine public. Ce relationnel permanent a permis de résoudre les problèmes sans avoir à prendre de sanctions.

Enfin, compte tenu de la possibilité pour les abonnés de présenter un successeur en application de la loi Pinel du 18 juin 2014, sous certaines conditions ; rien n'est encore à signaler en 2017, mais ces nouvelles dispositions commencent à créer des pressions. Tout candidat à la succession doit désormais justifier son projet, y compris financier, pour obtenir validation du dossier.

3. La gestion des déchets

Conformément à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, les commerçants du marché ont mis en place progressivement des solutions de substitution aux sacs plastiques depuis le 1^{er} juillet 2016.

Par ailleurs, la loi a rendu obligatoire au 1^{er} janvier 2016 le tri et le traitement des bio déchets pour les marchés qui en produisent plus de 10 tonnes par an, avec une généralisation du dispositif à tous les professionnels quel que soit le volume de déchets produits, à compter de 2025.

Enfin, en application de l'article 12.2 du traité de concession du 28 décembre 2007, les réunions techniques et financières concernant la modification des modalités de gestion des déchets professionnels produits par l'activité du marché se sont poursuivies tout au long de 2017 entre le délégataire, les représentants élus des commerçants, la Ville et les services concernés de Bordeaux Métropole, dans une volonté de tri et de réduction du tonnage des déchets enlevés et traités ainsi que des coûts de gestion.

Le délégataire s'engage à mettre en place des modifications du système de collecte et de traitement des déchets du marché, à la charge financière des commerçants selon un tarif à la pesée sur la base d'un prix HT au kilogramme.

En 2017, dans le prolongement de ces discussions et toujours en concertation, s'est engagée la rédaction d'un avenant au traité de concession destiné à entériner ces nouvelles dispositions.

Il est également prévu une mise à jour du règlement du marché pour tenir compte de ces modifications.

Alors que nous présentons ce rapport d'activité, il est à souligner que ledit avenant a été adopté par le Conseil Municipal en séance du 17 septembre 2018 et la mise en œuvre du nouveau dispositif s'opèrera à compter du 1^{er} janvier 2019.

4. Entretien courant et matériel d'exploitation

Des interventions d'entretien courant ont été effectuées en 2017, tant dans le cadre du contrat de concession que celui des différents contrats de maintenance des installations et du matériel d'exploitation du site des Capucins :

- Entretien annuel des ascenseurs et des téléalarmes,
- Entretien des 35 portes basculantes,
- Livraison de produits d'entretien et d'hygiène,
- Maintenance et entretien des installations frigorifiques,
- Contrôle général et révision complète de l'auto-laveuse,

- Vérification périodique des installations de sécurité incendie, sprinklers,
- Remise en état des enseignes, caissons drapeaux lumineux rectangulaires et remplacement de néons sur les caissons existants,
- Changement des blocs secours,
- Entretien des toitures terrasses,
- Travaux de plomberie WC et peinture,
- Vérification des 77 extincteurs,
- Nettoyage de la vitrerie sur 15 portes accès et bureaux,
- Petits travaux de serrurerie, de luminaires,
- Formation incendie du personnel,
- Formation initiale de sauveteurs secouristes du travail,
- Réparation des enregistreurs de caisse, maintenance des onduleurs,
- Contrat de désinsectisation et dératisation annuel.

5. Les travaux

Suite au chiffrage des travaux de réfection de l'étanchéité des toitures des halles A et B par la Ville, et compte tenu des prescriptions des services de l'Architecte des Bâtiments de France, les travaux préparatoires au chantier ont débuté sur la halle A en mars 2017, à savoir : accès à la toiture, traitement de certaines fissures, dévoiement des câbles électriques Ils se sont achevés fin 2017, permettant le démarrage des travaux de toiture début 2018, pour une durée estimée à 12 semaines environ.

De son côté, le délégataire a prévu de planifier à la suite les travaux contractuels qui lui incombent, conformément au traité de concession.

Quant à la réfection de l'étanchéité de la toiture de la halle B par la Ville, elle a été programmée sur une deuxième tranche financière pour une réalisation en suivant. Les travaux ont débuté en juillet 2018.

La construction d'un bac à glace a été opérée en mars 2017 en prévision des modifications qui vont intervenir dans la gestion des déchets.

L'attention de la Ville a été attirée par le délégataire sur le besoin de renouvellement de certaines portes basculantes. Le remplacement de ces portes va être chiffré par les services techniques de Bordeaux Métropole dans le cadre d'un programme pluriannuel.

6. Les données financières

Compte de gestion (en € HT)	2017	2016	Δ (en %)
Recettes halles des capucins	765 452	745 997	2,6 %
Recettes parking	668 359	689 136	-3,0 %
Autres recettes	6 550	14 255	-54,1 %
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 440 361	1 449 388	-0,6 %
Redevance forfaitaire	125	125	0,0 %
Achats et charges externes	536 776	537 362	-0,1 %
Salaires et charges sociales	464 787	456 220	1,9 %
Impôts et taxes	39 478	37 831	4,4 %
Dotations aux amortissements	179 409	178 376	0,6 %
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 220 575	1 209 914	0,9 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	219 786	239 474	-8,2 %
Intérêt sur emprunt (1)	64 683	74 473	-13,1 %
Frais financiers sur reports (2)	0	0	
TOTAL CHARGES FINANCIERES	64 683	74 473	-13,1 %
Charges exceptionnelles	0	1 131	-100,0 %
RESULTAT COURANT AVANT IS	155 103	163 870	-5,3%

Source : rapport annuel

(1) : les intérêts portent sur l'emprunt souscrit au début du contrat de délégation pour permettre de rembourser le droit d'entrée de 2.9 M€ que le délégataire a versé à la Ville.

(2) : les frais financiers sur report correspondent aux intérêts que le délégataire perçoit sur le déficit cumulé. Cela s'assimile à un apport en compte courant, rémunéré à 4,01%.

Les recettes d'exploitation totales ont diminué de 0,6% par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 1.440 K€ au 31 décembre 2017. Cette baisse se décompose en :

- une augmentation des recettes du marché de 2,6 %,

- une diminution des recettes de stationnement de 3%.

La diminution des recettes s'explique par l'effet combiné de la hausse des recettes des droits de place (105 abonnés au 31 décembre 2017) et la baisse des recettes horaires du parc de stationnement. On notera que les 765 K€ de recettes sur les halles des capucins incorporent le loyer annuel versé par le Super U au délégataire.

La diminution des recettes de stationnement est principalement liée à la baisse de la fréquentation de la clientèle horaire, l'exercice 2017 n'ayant pas connu d'augmentation des tarifs du parc de stationnement.

Parallèlement, les charges d'exploitation totales ont augmenté de 0.9% par rapport à 2016. Ceci s'explique principalement par la hausse des salaires et charges sociales de 1,9%.

Le résultat de l'exercice présente pour la troisième année consécutive un solde bénéficiaire (155 K€ en 2017 contre 164 K€ en 2016).

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE

Madame BERNARD.

MME BERNARD

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous présente, comme chaque année, le rapport d'activité – c'est une information – le rapport d'activité annuel pour l'année 2017 du Groupe GÉRAUD, délégataire pour l'exploitation du marché des Capucins. L'attractivité du marché s'est encore accrue, les touristes s'ajoutant aux habitués, surtout en fin de semaine, et on constate d'une manière générale que les consommateurs se tournent de plus en plus vers les marchés pour faire leurs achats de produits frais.

Le marché compte au 31 décembre 2017 105 abonnés, et de ce fait est quasi-complet. Pour maintenir la qualité de ce marché, le concessionnaire demande des candidats ayant un dossier solide financièrement et commercialement. Il veille à sensibiliser les futurs commerçants sur la qualité et la diversité des produits tout en tenant compte des différents pouvoirs d'achat. La commission tripartite s'est tenue deux fois en 2017. Elle a permis d'évoquer tous les points les plus importants de la vie du marché, du rappel du règlement, du traitement des déchets à la communication de celui-ci.

Concernant la gestion des déchets, de nombreuses réunions se sont tenues en 2017 entre le délégataire, les représentants des commerçants, la Ville et les services de Bordeaux Métropole pour aboutir à la rédaction de l'avenant voté ici même le 17 septembre 2018. La mise en œuvre de ce nouveau dispositif s'opèrera le 1^{er} janvier 2019. Les travaux d'étanchéité que nous avons demandés ont débuté en 2017 et se sont terminés en 2018. Les travaux de peinture du parking doivent suivre, mais à la demande des commerçants, le délégataire étudie l'opportunité de faire une partie de ces travaux dans la halle et non dans le parking.

Concernant l'exploitation en 2017 du marché et du parc de stationnement, on constate une hausse des recettes des droits de place de 2,6 %, et une baisse des recettes de stationnement de 3 %. La baisse des recettes de stationnement s'explique par un changement de comportement vu depuis le 4^e trimestre. Ce phénomène général est constaté sur l'ensemble des parcs de stationnement à l'échelle de la Métropole.

Pour ce qui concerne les droits de place, l'augmentation est liée au taux d'occupation puisque nous n'avons pas voté d'augmentation de tarifs en 2017. Pour autant, le résultat de l'exploitation atteint 150 000 euros, ce qui démontre un équilibre correct de cette exploitation. Je vous remercie beaucoup.

M. le MAIRE

Très bien. Merci. Il me semble que ce rapport devrait être accueilli avec une satisfaction particulière puisque le marché attire de plus en plus de gens, fait un chiffre d'affaires de plus en plus important, et le parking de moins en moins, ce qui veut dire qu'on vient autrement qu'en voiture. C'est donc un succès de notre politique. C'est ainsi que je l'interprète. Cela ne sera peut-être pas l'interprétation de Madame JAMET.

MME JAMET

Monsieur le Maire, chers collègues, c'est la fin, je vais faire court.

M. le MAIRE

Faites long, si vous voulez !

MME JAMET

Nous ne sommes pas tout à fait satisfaits de la situation. Nous intervenons à nouveau sur le marché des Capucins pour attirer votre attention sur le fait que la question des déchets n'est toujours pas réglée à l'heure où je vous en parle, et à la mesure des enjeux. Que le groupe GÉRAUD est toujours en infraction par rapport à la loi sur le tri des biodéchets, 40 % des 486 tonnes de déchets produits en 2017. Que vous avez interpellé, Madame BERNARD, en commission tripartite, Monsieur AUGUSTE sur le tri des cartons qui devait être mis en place et que rien n'a été fait à ce jour, soit 30 % des 486 tonnes de déchets en 2017. Voilà, je voulais juste attirer votre attention sur ce fait. Merci.

M. le MAIRE

Merci. Il est inexact que rien n'a été fait, Madame BERNARD.

MME BERNARD

On a beaucoup travaillé, Delphine, sur ce sujet. J'avais répondu déjà concernant l'avenant. Au 1^{er} janvier 2019, nous commençons le tri. Donc, je pense que là ce sera d'autant plus vertueux que chaque commerçant paiera lui-même ses déchets. Normalement, le cercle vertueux devrait s'engager.

M. le MAIRE

C'est "pollueurs payeurs", et si j'ai bien compris, ce n'est pas GÉRAUD qui refuse le tri.

MME BERNARD

Non, non, mais on va y arriver.

M. le MAIRE

C'est plutôt les commerçants.

Très bien. C'était une communication.

**DELEGATION DE L'EXPLOITATION
DES MARCHES PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT**

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2017

Article L 1411-3 du Code Général des Collectivités territoriales

- BORDEAUX -

SOMMAIRE :

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2017	1
1. LISTE DES MARCHES.....	3
2. APPLICATION DU CONTRAT.....	4
2.1. Application des tarifs.....	4
2.2. Autres applications et évolution du contrat	4
3. EXPLOITATION	5
3.1. Analyse du contexte et évolutions ponctuelles des périmètres.....	5
3.2. Application du règlement et relationnel commerçants	5
3.3. Fréquentations et mouvements	6
3.4. Personnel d'exploitation	8
3.5. Suivi des évolutions réglementaires	8
3.5.1 Présentation d'un successeur	8
3.5.2 Obligation de traitement des bio-déchets.....	8
3.5.3 Interdiction des sacs plastiques.....	8
4. SUIVI TECHNIQUE.....	9
4.1. Entretien courant. Matériel d'exploitation.....	9
4.2. Travaux.....	9
5. COMPTES DE L'EXERCICE AFFERENTS A LA DELEGATION	10
5.1. Commentaires préalables.....	10
5.2. Comptes de l'exercice	10
6. SYNTHESE GENERALE	11
6.1. Analyse qualitative du service.....	11
6.2. Indicateurs qualitatifs	11
7. ANNEXES	12

1. LISTE DES MARCHES

Marché des Capucins

2. APPLICATION DU CONTRAT

2.1. Application des tarifs

Les tarifs des droits de place du marché appliqués au cours de l'exercice sont à nouveau restés identiques à ceux fixés par délibération du Conseil municipal du 26 janvier 2015 et appliqués depuis 1^{er} février 2015. Les tarifs sont joints en annexe.

Le blocage renouvelé des tarifs par la Ville a entraîné une perte de recettes qu'il reste à indemniser au délégataire en application du dernier alinéa de l'article 18 du Contrat. Ce dernier se tient à la disposition de la Ville afin de déterminer toute solution appropriée à cet effet, et a réitéré ses demandes à ce titre.

S'agissant du parc de stationnement, en application de la Loi de consommation du 17 mars 2014 dite « Loi Hamon », la grille tarifaire a été établie au « ¼ d'heure » à compter du 1^{er} juin 2016, toujours sur la base de la grille tarifaire générale inchangée. Ceci met fin au tarif horaire. La nouvelle grille tarifaire est jointe en annexe.

2.2. Autres applications et évolution du contrat

La convention passée avec DISCAP (enseigne Marché U) pour l'amodiation du volume situé dans la halle B s'est poursuivie tout au long de l'exercice.

Les interventions de promotion et publicité ont été entreprises par référence au principe contractuel d'affectation d'un pourcentage des recettes des droits de place acquittés par les commerçants.

Par ailleurs, il y a lieu de rappeler que les marchandes à la charrette ne sont toujours facturées que pour une quote-part de leur surface réelle, en inégalité avec les autres commerçants.

Les réflexions et réunions relatives aux nouvelles modalités de collecte et traitement des déchets du marché se sont poursuivies tout au long de l'exercice.

3. EXPLOITATION

3.1. Analyse du contexte et évolutions ponctuelles des périmètres

Aucune modification des périmètres n'est à signaler au cours de l'exercice.

Cette année, les occupations par abonnement du marché se sont stabilisées, ce qui est normal du fait du taux quasi complet atteint sous la Halle.

A nouveau, la synergie de l'offre en produits frais et de dégustation avec celle de la supérette Super U est réelle. Depuis l'arrivée de son nouvel associé, il semble que les recettes du Super U plafonnent.

La présence toujours croissante de touristes apporte financièrement beaucoup aux commerçants visités par ces passagers de croisière ou visiteurs de Bordeaux. Il en est de même de la fréquentation des urbains bourgeois/bohème lors des fins de semaine. Mais tout en les accueillant avec chaleurs, il est encore plus important de préserver la vie normale de marché qui est le vrai capital du site et la vraie relation avec les résidents de l'agglomération. Le tourisme doit rester minoritaire.

3.2. Application du règlement et relationnel commerçants

Le règlement des marchés en vigueur est toujours l'arrêté municipal du 4 décembre 2014. Il sera à nouveau adapté à l'issue de l'étude sur l'organisation du suivi des déchets.

Les marchés appartiennent au Domaine Public, et de ce fait, le Maire et la Collectivité sont seuls titulaires de l'ensemble des pouvoirs de police et prérogatives de puissance publique, qui ne peuvent être délégués. Le contractant de la Ville intervient dès lors en appui pour la mise en œuvre des dispositions réglementaires sur le marché.

Le Délégué, de manière préventive, suite aux constats sur le terrain, diffuse diverses notes circulaires périodiques auprès des commerçants pour leur rappeler leurs obligations. Les nouveaux abonnés sont informés systématiquement du contenu du règlement.

Outre les rappels effectués par le régisseur directement, lorsque la situation l'exige à propos d'un commerçant contrevenant récalcitrant, un courrier de mise en demeure lui est transmis. Son dossier est transmis au Maire.

A l'issue de ces interventions systématiques et sur le terrain, face à un refus persistant de se conformer aux dispositions du règlement, il est impératif de passer au stade des sanctions prévues, pouvant aller jusqu'à l'exclusion d'abord provisoire puis de longue durée de l'intéressé. Ces sanctions, pour les mêmes raisons de prérogatives de puissance publique, sont prononcées par le Maire. Elles sont un acte d'exemplarité pour avoir tous effets pédagogiques sur le terrain et évitent une décredibilisation des efforts accomplis et la répétition des actes en question.

Le régisseur effectue aussi sur le terrain un contrôle périodique des documents autorisant les commerçants à exercer une activité commerciale sur le Domaine Public, conformément au règlement des marchés. Les contrôles relatifs à la qualité des marchandises, l'hygiène, la situation fiscale et sociale des commerçants sont du ressort des administrations compétentes auxquelles le Délégué communique les coordonnées de tout commerçant objet d'une enquête ou facilite l'accès au marché sur toute demande.

Comme les exercices passés, le délégué est amené à procéder à des rappels réguliers au règlement concernant les comportements suivants :

- L'obligation de présence d'au moins cinq jours dans la semaine, non encore respectée par certains commerçants, même si de très importants progrès ont été réalisés dans ce domaine,
- Le dépassement systématique, par les points de restauration et de dégustation, des horaires réglementaires, ce qui contribue à perturber gravement l'organisation du nettoyage du marché et à en augmenter le coût,
- Le respect, d'une manière générale, des horaires du marché, dans la mesure où des commerçants n'arrivent que trop tardivement, et d'autres partent trop tôt, ce qui est pénalisant pour le bon fonctionnement du marché, surtout en semaine, bien sûr,

- La délivrance habituelle de boissons alcoolisées non accompagnées d'un repas, par un certain nombre de points de restauration et de dégustation, avec les conséquences désastreuses qui en résultent, tant en terme d'image que de sécurité pour le marché,
- Le non-respect chronique, par les « vendeuses à la charrette », des limites de leur emplacement (3M sur 5) ainsi que des règles les plus élémentaires de propreté : immondices laissés sur l'emplacement ou dispersés à proximité, diables et matériel laissés à l'abandon devant les entrées de la halle, etc...,
- L'encombrement, par certains commerçants, des allées, ou même d'emplacements laissés provisoirement vacants à proximité, ou alors l'accumulation, sur leur propre stand, et particulièrement au-delà de la hauteur réglementaire, de toutes sortes d'objets de nature à ternir, non seulement l'aspect de leur propre commerce, mais aussi celui du marché lui-même. Des actions sont entreprises pour remédier à ce type de comportement.
- Le délégataire regrette, malgré la réitération de ses demandes auprès de la Ville, que cette dernière ne fasse toujours pas procéder aux constats d'infraction qui s'imposent, ce qui le prive de la plus élémentaire autorité dont il devrait se prévaloir, et encourage ainsi la persistance des comportements déviants constatés.

A nouveau, certains commerçants continuent, par ailleurs, et malgré de nombreux rappels, à payer le délégataire systématiquement avec retard, alors que la réglementation stipule que les droits de place sont exigibles à première réquisition.

Conformément à la volonté conjointe de la Ville et du délégataire de travailler, comme toujours, en étroite concertation avec les commerçants, deux commissions de marché se sont tenues en 2017, au cours desquelles les points les plus importants de la vie du marché et de son avenir ont été évoqués, et surtout le principe pollueur-payeur dans la future réorganisation du suivi des déchets et l'étude de refacturation des coûts.

Les comptes rendus correspondants sont affichés dans les panneaux prévus à cet effet dans le marché.

3.3. Fréquentations et mouvements

La fréquentation des commerçants abonnés est précisée sur l'annexe au présent rapport, qui répertorie l'ensemble des commerçants arrivés, présents ou partis au cours de l'exercice, et la date des mouvements intervenus (arrivées et départs) durant l'année 2017.

Le nombre des abonnés s'est encore accru et atteint 105 professionnels dont 35 maraîchers. La halle principale atteint donc un niveau de saturation, ce qui est très satisfaisant. L'expansion ne peut venir que sur les emplacements sous verrière et sur les mails extérieurs, voire des ouvertures complémentaires.

Au-delà des mouvements intervenus, le cadre général des métiers et de l'activité des marchés est exposé ci-après.

La candidature de nouveaux commerçants peu formés

Dans le contexte économique actuel, on constate toujours que des situations personnelles complexes conduisent certains à tenter une activité sur les marchés qui représente en apparence une solution rapide, aisée et à peu de frais, pour créer sa propre activité.

Or, la réalité est souvent différente : le marché des Capucins demande des candidats solides et apportant des nouveautés et un professionnalisme pour s'intégrer dans un tissu existant de commerçants bien installés et qui défendent logiquement leurs positions établies.

Le rôle du délégataire dans ces conditions est de sensibiliser les nouveaux candidats à la nécessité de judicieusement sélectionner les produits qu'ils souhaitent proposer de manière à créer une vraie différence avec les produits déjà présents, et à poursuivre leur présence sur quelques sites susceptibles de pouvoir les accueillir de manière à se construire une clientèle. Ces démarches supposent que ces nouveaux commerçants aient un réel projet professionnel.

L'évolution de certains commerces

Dans le domaine non alimentaire, au cours de ces années de mutation des circuits commerciaux, les réseaux d'approvisionnement se sont considérablement concentrés et réduits, les marques nationales écoulant directement leurs soldes ou fins de série, en magasins sous franchise, par internet, en magasins d'usine.

C'est la raison pour laquelle, faute de produits valorisants à commercialiser, un nombre croissant de commerçants se sont rabattus vers un approvisionnement de produits importés, moins variés et de moins bonne qualité. Il faut y ajouter la recherche par les consommateurs d'un bas prix, ce qui conduit les vendeurs à adapter leur offre dans cette gamme de produits pour répondre aux vœux de la clientèle.

Evolution général du Commerce

Les statistiques nationales montrent les tensions sur la consommation alimentaire et les prix de vente.

D'autre part, le taux de vacance de surface de magasins en centres-villes a augmenté face à la poursuite de l'ouverture ou extension des centres commerciaux et offres de périphérie. Les marchés montrent une résistance supérieure aux boutiques, mais sont touchés néanmoins par cette situation.

Météorologie

L'influence des conditions climatiques sur la fréquentation des marchés est de plus en plus sensible aux alertes météo trop précautionneuses qui peuvent rebuter certains commerçants à participer aux séances. Il y a quelques années, ces conditions exceptionnelles n'avaient aucune conséquence sur la venue des consommateurs et la présence des commerçants ; cela est moins le cas aujourd'hui.

Il faut enfin poser la question des périodes de très fortes chaleurs et des moyens de mieux en supporter physiquement, et techniquement les conséquences.

3.4. Personnel d'exploitation

L'équipe affectée au secteur d'exploitation est constituée de :

- un responsable régional appuyant le responsable d'exploitation
- un responsable d'exploitation
- un responsable d'exploitation adjoint
- un responsable technique
- dix agents techniques

Soit un effectif de quatorze salariés, étant précisé que pour certains d'entre eux la notion de temps partiel correspond au besoin du service.

3.5. Suivi des évolutions réglementaires

3.5.1 Présentation d'un successeur

L'avènement du droit conféré aux abonnés de présenter un successeur introduit par l'article 71 de la Loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 –codifié à l'article L.2224-18-1 du Code général des collectivités locales - dite « Loi Pinel », a commencé à créer des pressions.

En dépit de diverses circulaires préfectorales rappelant l'attribution des emplacements sur le domaine public à titre précaire et révocable, les tentatives de spéculations financières qui avaient déjà commencées à se faire jour au détriment de la survie économique des nouveaux entrants, sont désormais un risque qu'il importe de maîtriser.

Tout candidat à la succession doit désormais justifier son projet, y compris financier, pour obtenir validation du dossier.

3.5.2 Obligation de traitement des bio-déchets

Nous rappelons l'obligation de tri et de traitement des biodéchets généralisée depuis le 1^{er} janvier 2016 et concernant tous les marchés qui produisent plus de 10 tonnes de biodéchets par an. A noter que l'obligation de tri et de valorisation des bio-déchets sera généralisée à tous les professionnels (y compris pour ceux produisant moins de 10 tonnes/an) à compter de 2025.

3.5.3 Interdiction des sacs plastiques

L'article 75 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte - codifié à l'article L. 541-10-5 du code de l'environnement prévoit l'interdiction des sacs de caisse en matières plastiques à usage unique destinés à l'emballage de marchandises au point de vente. Il n'est pas encore totalement respecté.

4. SUIVI TECHNIQUE

4.1. Entretien courant. Matériel d'exploitation

Comme pour les exercices antérieurs, les interventions d'entretien courant ont été effectuées régulièrement, dans le cadre du contrat.

Au cours de l'exercice ont été réalisés les travaux suivants :

- Entretien des ascenseurs et des téléalarmes.
- Entretien des 35 portes basculantes,
- Livraison de produits d'entretien et d'hygiène, pour l'année,
- Maintenance et entretien des installations frigorifiques pour l'année,
- Contrôle général et révisions complète de l'autolaveuse au cours de l'année
- Vérification périodique des installations de sécurité incendie, sprinklers,
- Remise en état des enseignes, caissons drapeaux lumineux rectangulaires et remplacement de néons sur les caissons existants,
- Changement des blocs secours,
- Contrat d'entretien des toitures terrasses,
- Travaux de plomberie WC homme et femme et peinture,
- Vérification annuelle des 77 extincteurs,
- Nettoyage de la vitrerie aux deux faces sur 15 portes accès et bureaux,
- Petits travaux de serrurerie, de luminaires,
- Formation incendie pour le personnel en juin,
- Formation initiale des Sauveteurs secouristes du travail les 16, 28 et 30 juin,
- Réparation des enregistreurs de caisse, maintenance des onduleurs,
- Contrat de désinsectisation et dératisation annuel.

4.2. Travaux

En marge des interventions d'entretien courant des installations et du matériel d'exploitation mentionnées au chapitre précédent, les parties ont poursuivi leurs échanges. Notamment l'achèvement de la campagne contractuelle de travaux initiaux a trait à la peinture générale du plafond du parc de stationnement en étage, qui nécessite préalablement la réfection de l'étanchéité de la toiture. La Ville a entamé son intervention à ce titre par tranches, ce qui permet désormais de planifier à partir de la fin 2018.

A été opéré la construction d'un bac à glace en mars, en prévision des opérations déchets.

L'attention de la ville est attirée sur le besoin d'un renouvellement de certaines portes basculantes qui arrivent en fin de vie.

Interventions d'entretien des commerçants

En dépit du fait que les obligations en matière de conformité des étals et équipements personnels ou d'hygiène et sécurité relèvent de chaque occupant et n'incombent pas directement au Délégué, ce dernier intervient régulièrement auprès des commerçants pour les sensibiliser au respect de ces devoirs. Ainsi à titre d'exemple, le régisseur profite de chaque moment d'échange avec les commerçants, par exemple en fin de séance, pour opérer cette sensibilisation en matière de nettoyage. Il en est de même lors des campagnes de vérification collective des installations électriques lancées par le Délégué.

5. COMPTES DE L'EXERCICE AFFERENTS A LA DELEGATION

5.1. Commentaires préalables

On trouvera en annexe un bilan complet des actions de communication financées par l'entreprise et ayant préalablement fait l'objet d'une concertation avec les représentants des commerçants, que ce soit en commission de marché, ou au travers de consultations directes.

Concernant la représentation des documents comptables aux commerçants abonnés (droits de place et prestations diverses), il est rappelé que le décompte détaillé et personnalisé est remis systématiquement aux intéressés.

5.2. Comptes de l'exercice

Le rapport financier (recettes-dépenses) est annexé ci-après et présenté selon les normes du plan comptable de 1982.

Hors remboursement de consommations, les recettes du site sont restées inchangées en dépit des principes annuels d'actualisation contractuelle. C'est la conséquence et la saturation de la Halle et surtout celle du blocage de tarifs voulu par la Ville.

La hausse des recettes des Halles, incluant les droits d'occupation venant du Super U, compense la baisse des recettes des parcs de stationnement. Cette hausse provient des allocations d'étals opérées fin 2016.

Rappelons que le niveau des droits de place est considérablement inférieur aux loyers et autres conditions financières offertes dans de nouveaux locaux ou halles privées ouvertes ou en voie d'ouverture dans la ville. Sans le support des parcs, le contrat est déficitaire.

Cette année encore, les commerçants « à la charrette » ne sont perçus que pour 3 m² alors que leur occupation est en réalité de 15 m². Cette mesure dérogatoire est la même depuis 2008, moment où leur transfert de la rue Elie Gintrac sur le site des Capucins a été réalisé et où cette mesure provisoire avait été conçue pour inciter chacun des intéressés à accepter ce changement. Près de 10 années plus tard, le caractère dérogatoire de cette situation n'est plus justifié et d'ailleurs pèse sur les finances municipales, la Ville conservant le nettoyage et le suivi des déchets de ces personnes directement sans recettes pour y faire face et d'autre part le délégataire ne pouvant utiliser le mail en question dans les conditions contractuelles prévues initialement.

Le résultat baisse légèrement grâce aux mesures de contrôle des dépenses courantes.

Les restrictions cependant ne peuvent être que temporaires face aux besoins d'entretien. La diminution des frais financiers absorbe aussi une partie de la baisse des recettes.

Face aux investissements complémentaires prévus, le blocage des tarifs n'a aucune justification.

6. SYNTHESE GENERALE

6.1. Analyse qualitative du service

L'entreprise délégataire intervient dans les domaines prévus au contrat : le placement, la perception des droits de places, la fourniture et la mise en place éventuelles de matériel aux commerçants, les interventions d'entretien précisées, le nettoyage des lieux une fois la séance de marché achevée et d'autres interventions complémentaires telles que la réalisation d'opération d'animation ou de communication. La Ville assume les autres tâches et le présent rapport s'interdit de commentaires à ce propos.

Au cours de l'exercice 2017, l'entreprise a assuré l'ensemble des tâches lui revenant contractuellement dans des conditions n'ayant fait l'objet d'aucunes remarques particulières. Cette situation témoigne de la qualité des prestations réalisées par le délégataire pour ce qui le concerne.

6.2. Indicateurs qualitatifs

Lors de l'exercice 2017, l'ensemble des interventions, lors des séances de marché, ont été réalisées par le délégataire tant sur le plan contractuel que technique, conformément aux dispositions prévues au contrat. Il en est de même pour celles relatives aux rapports avec les usagers commerçants.

7. ANNEXES

- Liste des commerçants abonnés,
- répartition des commerces,
- Rapport financier,
- Tarifs,
- Bilan d'activité des opérations d'animation,
- Bilan financier des opérations d'animation.

ANNEE 2017

Marché des Capucins - VILLE DE BORDEAUX

COMMERCANTS	ACTIVITE	AUTORISATION EN COURS	
		Début	Fin
AIT EL MOKHTAR	Restauration orientale	25/08/2012	
AUGIER	Boulangier	18/12/2015	
BADETS	Volailleur	01/05/1996	
BAILLY	Restauration sur place et à emporter / Epicerie fine	22/07/2014	
BARTHE	Vente de fromages et épicerie fine	01/02/2012	
BEAUVIEUX	Charcutier Traiteur	14/05/2008	
BECOYE	Producteur de canards et dérivés	08/07/2005	
BERTAU	Charcutier	01/04/1997	
BITAUD	Boucher	15/07/2012	
BOS	Ostréiculteur	01/05/1996	
BOUCHAMA	Fruits et légumes	01/08/2016	
BROCA	Vente de produits régionaux	01/06/2014	
BRUZAUD	Volailleur	01/05/1996	
CAILLE	Maraicher	01/03/2012	
CAPIELLO Guy	Maraicher	02/02/2015	
CASSASSUS	Producteur de fromage	01/06/2014	
CHEHAIRI	Revendeur fruits et légumes BIO	01/07/2016	
CHRIST	Producteur de canards et oies et produits dérivés	09/12/2017	
COLLETTE	Fleuriste	01/07/2016	
DANIEL	Maraicher	01/05/1996	
DARTOUT	Epicerie fine Italienne	04/04/2014	
DECROTY	Fruits et légumes	01/05/1999	
DELAS	Maraicher	01/05/1996	
DEWELLE	Fleuriste	01/08/2009	
DE WILDE	Charcutier	01/04/2003	
DIALLO	Plats espagnols à emporter	01/12/2007	
Du Fayet de la Tour	Epicerie fine	10/11/2016	
DUCOURNEAU	Maraicher	01/05/1996	
DUGAY	Maraicher	01/09/2017	01/11/2017
DUJARDIN	Boulangerie/Pâtisserie	01/05/2009	
DUPART	Maraicher	01/04/2012	
DUPAS	Maraicher	13/11/2015	
DUPUY	Charcuterie et restauration de produits régionaux du sud Ouest et Espagne	01/10/2017	

COMMERCANTS	ACTIVITE	Début	Fin
DUROUSSEAU	Maraicher	01/05/1996	
ECHAUIER	Maraicher	01/06/2014	
EL KHLIFI Mohamed	Maraicher	24/05/2015	
EL MARRAKI	Poissonnier	26/08/2008	
ETIVAL	Maraicher	01/11/2017	
FORTIN	Revendeur fruits et légumes	01/10/2016	
GADY	Maraicher	09/06/2004	
GALVAO	vente et dégustation de produits Portugais	11/12/2014	
GARCIA	Poissonnier	17/11/2014	
GAUTIER	Boucher	01/07/2002	
GAZEAU Céline	Volailler	02/09/2008	
GAZEAU Christophe	Boucher	22/06/2009	
GILBERT	Caviste	12/10/2016	
GONZALES	Pâtisserie	02/12/2016	
GUENON	Maraicher	01/05/1996	
GUEYE	Vente et dégustation de produits bretons	09/12/2017	
GUILLAUME	B.O.F.	01/10/2002	
HAURY	Fromager	28/02/2014	
HERAUD	Maraicher	01/05/1996	
HOUZELLE	Buvette restauration	01/02/2014	
JIMENEZ RIOS	Vente à emporter de produits espagnols	19/10/2017	
JNAHI	Specialités Marocaines	19/04/2014	
JOCAL EURL	Producteur Maraicher	07/03/2009	
KIAN Arash	Maraicher	01/08/2016	
KOWALSKI	Buvette restauration	12/12/2017	
L HOSPITAL	Buvette restauration	01/04/2011	
LAFOND J.Yves	Maraicher	01/05/1996	
LAMBERT	Maraicher	01/05/1996	
LE LAN	Restauration japonaise sur place et à emporter	26/04/2013	
LHERME	Maraicher	01/06/2005	
LIANO	Vente et dégustation de thés, cafés,épices et patisseries BIO	01/10/2017	
LIM	Vente de produits asiatiques traiteur rotisserie	06/09/2013	
LONGUECHAUD	Maraicher	01/04/2002	

COMMERCANTS	ACTIVITE	Début	Fin
LUCARONI	Maraicher	01/10/2017	
LY kaso	Maraicher	17/10/2017	
MACHEBOEUF	Fruits et légumes	01/08/2016	
MALLO	Boucherie porcine	14/03/2012	
MARTINEZ MORENO	Maraicher	01/01/2009	
MASSE	Maraicher	01/05/1996	
MAULIN	Maraicher	01/05/1996	
MENAGER	Maraicher	10/10/2015	
MENDIETA	fabrication de pâtes fraîches	23/02/2015	
MERCADIE	Poissonnier	01/05/1996	
MORLET	Vente de détail de produits chocolatés	19/11/2015	01/12/2017
MOSSADAQ	Revendeur fruits et légumes	02/11/2017	
NADAL GELADA	vente sur place et à emporter produits Espagnols	28/11/2014	
NADUR	Vente et dégustation de thés, cafés, épices et pâtisseries	23/11/2016	
NEAGU	Maraicher	23/11/2016	
NICOLET	Maraicher	01/03/2017	
PAPANDONIOU	Vente de produits Grecs	01/08/2016	
PATRI	Triperie	01/10/2011	
PATRI	Charcuterie	01/10/2011	
PERAL	Volailles	01/05/1996	01/11/2017
PERRICHON	Charcutier produits espagnols	01/06/2005	
PERROCHON	Maraicher	24/12/2001	
PINTOU	Boulangerie	01/07/2017	
PODSIEDLIK	Buvette restauration	01/05/1996	
POLLO	Fruits et légumes	01/05/1996	
RAMY SEPOU	Vente de produits sur place et à emporter de plats exotiques	01/02/2011	
RIBEIRO	Boucher	01/10/2001	
RIEU Patrick	Ostréiculteur	01/01/2012	
RIEU Philippe	Poissonnier	01/10/2011	
ROUFFINEAU	Ostréiculteur	11/03/2011	
SADDIK	Produits biologiques / fruits secs	01/06/2007	
SEGRESTAN Laurence	Fleuriste	22/07/2011	
SEPHAN	Maraicher	01/08/2008	
SMITH	Poissonnier	01/12/2011	
SOKOLOVITCH	Volailles	01/12/2008	
TALIGOT	Boulangerie/Pâtisserie	26/02/2010	
TRITAH	Maraicher	01/08/2016	
VALLETON	Maraicher	01/05/1996	
YON	Maraicher	01/05/1996	

MARCHE DES CAPUCINS - BORDEAUX

REPARTITION DES COMMERCES DECEMBRE 2017

TOTAL	ACTIVITES	SOUS CATEGORIES		DETAIL
35	MARAICHERS	"GENERALISTES"		24
		"SPECIALISTES"	Producteur de pruneaux	1
			Fruits rouges	1
			Pommes	2
			BIO	5
Horticulteur	2			
2	EXPLOITANTS / ELEVEURS	OIE ET DERIVES		1
		CANARDS ET DERIVES		1
5	POISSONNERIES			
3	OSTREICULTEURS			
5	VOLAILLERS			
5	BOUCHERS	"GENERALISTES"		4
		SPECIALISTE PORCIN		1
4	CHARCUTERIES	"GENERALISTES"		3
		CHARCUTERIE TRAITEUR		1
1	TRIPERIE			
6	FRUITS ET LEGUMES (Revendeurs)	"GENERALISTES"		5
		FRUITS ET LEGUMES BIOLOGIQUES		1
6	BOULANGERIES PATISSERIES	Traditionnelle		2
		Bio		2
		Pâtisserie		1
4	FROMAGERS	"GENERALISTE"		1
		B.O.F. (Beurre-Ceufs-Fromages)		1
		FROMAGERIE ET EPICERIE FINE		1
		Producteur de fromage Pyrénées		1
2	FLEURISTES			
1	CAVISTE			
10	SPECIALITES REGIONALES / NATIONALES	Spécialités Marocaines		1
		Charcuterie et produits régionaux français		1
		Produits Italiens		2
		Charcuterie Espagnol		1
		Spécialités Grecs		1
		Charcuteries Espagnols et du Sud Ouest		1
		Produits Portugais		1
		Epicerie Fine / spécialités régionales		1
1	OLIVES ET FRUITS SECS			
3	DIVERS	Vente thé - café BIO		1
		Vente d'herbes aromatiques		1
		Vente de thés/café/épices		1
12	RESTAURATION SUR PLACE ET OU A EMPORTER	BUVETTES		4
		RESTAURATION SUR PLACE	Moules / Frites	1
			JAPONAISE	1
			ESPAGNOLE	2
			CUISINE BRETONNE	1
			"A la Française"	1
			TRAITEUR ASIATIQUE	1
PRODUITS DE LA REUNION	1			
105	TOTAL GENERAL		1999	

COMMERCANTS	AUTORISATION	CATEGORIE	SOUS CATEGORIE	N°CATEGORIE
AIT EL MOKHTAR	Restauration orientale	Restauration	Spécialités Marocaines	17
AUGIER	Boulangier	Boulangerie Bio		13
BADETS	Volailleur	Volailleur		5
BAILLY	Restauration sur place et à emporter / Epicerie fine	Restauration	Moules/frites	17
BARTHE	Vente de fromages et épicerie fine	Fromager		10
BEAUVIEUX	Charcutier Traiteur	Charcutier	Traiteur	6
BECOYE	Producteur de canards et dérivés	Exploitant/Éleveurs	Canards et dérivés	7
BERTAU	Charcutier	Charcutier		6
BITAUD	Boucher	Boucher		3
BOS	Ostréiculteur	Ostréiculteur		9
BOUCHAMA	Fruits et légumes	Fruits et légumes		2
BROCA	Vente de produits régionaux	Spécialités régionales/nationales	Charcuterie régionale française	14
BRUZAUD	Volailleur	Volailleur		5
CAILLE	Maraicher	Maraicher		1
CAPIELLO Guy	Maraicher	Maraicher	Pommes	1
CASSASSUS	Producteur de fromage			10
CHEHAIRI	Revendeur fruits et légumes BIO	Fruits et légumes BIO		2
CHRIST	Producteur de canards et oies et produits dérivés	Exploitant/Éleveurs	Canards et oies	7
COLLETTE	Maraicher	Maraicher	Horticulteur	1
DANIEL	Maraicher	Maraicher		1
DARTOUT	Epicerie fine Italienne	Spécialités régionales/nationales	Produits Italiens	14
DECROTY	Fruits et légumes	Fruits et légumes		2
DELAS	Maraicher	Maraicher		1
DEWELLE	Fleuriste	Fleuriste		12
DE WILDE	Charcutier	Charcutier		6
DIALLO	Plats espagnols à emporter	Restauration	Spécialités Espagnols	17
Du Fayet de la Tour	Epicerie fine	spécialités régionales		14
DUCOURNEAU	Maraicher	Maraicher	Pommes	1
DUGAY	Maraicher	Maraicher		1
DUJARDIN	Boulangerie/Pâtisserie	Boulangier/Pâtissier		13
DUPART	Maraicher	Maraicher		1
DUPAS	Maraicher	Maraicher		1
DUPUY	Charcuterie et restauration de produits régionaux du sud Ouest et Espagne	Spécialités régionales/nationales	Produits Espagnols et du Sud Ouest	14

COMMERÇANTS	AUTORISATION	CATEGORIE	SOUS CATEGORIE	N°CATEGORIE
DUROUSSEAU	Maraîcher	Maraîcher		1
ECHAUIER	Maraîcher	Maraîcher	Fruits rouges	1
EL KHLIFI Mohamed	Maraîcher	Maraîcher		1
EL MARRAKI	Poissonnier	Poissonnier		8
ETIVAL	Maraîcher	Maraîcher	BIO	1
FORTIN	Revendeur fruits et légumes	herbes aromatiques		16
GADY	Maraîcher	Maraîcher		1
GALVAO	vente et dégustation de produits Portugais	Spécialités régionales/nationales	Spécialités Portugaises	14
GARCIA	Poissonnier	Poissonnier		8
GAUTIER	Boucher	Boucher		3
GAZEAU Céline	Volailleur	Volailleur		5
GAZEAU Christophe	Boucher	Boucher		3
GILBERT	Caviste	Caviste		11
GONZALES	Pâtisserie	Patissier		13
GUENON	Maraîcher	Maraîcher	Horticulteur	1
GUEYE	Vente et dégustation de produits bretons	Spécialités régionales/nationales	Cuisine bretonne	17
GUILLAUME	B.O.F.	Fromager	B.O.F.	10
HAURY	Fromager	Fromager		10
HERAUD	Maraîcher	Maraîcher		1
HOUZELLE	Buvette restauration	Restauration	Buvette	17
JIMENEZ RIOS	Vente à emporter de produits espagnols	Restauration	Spécialités Espagnols	17
JNAHI	Specialités Marocaines	Spécialités régionales/nationales		14
JOCAL EURL	Producteur	Maraîcher	Pruneaux	1
KIAN Arash	Maraîcher	Maraîcher	BIO	1
KOWALSKI	Buvette restauration	Restauration	Buvette	17
L HOSPITAL	Buvette restauration	Restauration	Buvette	17
LAFOND J.Yves	Maraîcher	Maraîcher		1
LAMBERT	Maraîcher	Maraîcher		1
LE LAN	Restauration japonaise sur place et à emporter	Restauration	Spécialités asiatiques	17
LHERME	Maraîcher	Maraîcher		1
LIANO	Vente et dégustation de thés, cafés,épices et patisseries BIO	Vente de thés/cafés/épices	BIO	16
LIM	Vente de produits asiatiques traiteur rotisserie	Restauration	Spécialités asiatiques	17
LONGUECHAUD	Maraîcher	Maraîcher		1

COMMERCANTS	AUTORISATION	CATEGORIE	SOUS CATEGORIE	N°CATEGORIE
LUCARONI	Maraicher	Maraicher		1
LY	Maraicher	Maraicher		1
MACHEBOEUF	Fruits et légumes	Fruits et légumes		2
MALLO	Boucherie porcine	Boucher	Porc	3
MARTINEZ MORENO	Maraicher	Maraicher		1
MASSE	Maraicher	Maraicher		1
MAULIN	Maraicher	Maraicher		1
MENAGER	Maraicher	Maraicher	BIO	1
MENDIETA	fabrication de pâtes fraîches	Spécialités régionales/nationales	Produits Italiens	14
MERCADIE	Poissonnier	Poissonnier		8
MORLET	Vente de détail de produits chocolatés	produits chocolatés		13
MOSSADAQ	Revendeur fruits et légumes			2
NADAL GELADA	vente sur place et à emporter produits Espagnols	Spécialités régionales/nationales		14
NADUR	Vente et dégustation de thés, cafés,épices et pâtisseries			16
NEAGU	Maraicher	Maraicher	BIO	1
NICOLET	Maraicher	Maraicher	BIO	1
PAPANDONIOU	Vente de produits Grecs	Spécialités régionales/nationales	Produits Grecs	14
PATRI	Triperie	Tripier		4
PATRI	Charcuterie	Charcutier		6
PERAL	Volailier	Volailier		5
PERRICHON	Charcutier produits espagnols	Spécialités régionales/nationales	Produits Espagnols	14
PERROCHON	Maraicher	Maraicher		1
PINTOU	Boulangerie	Boulangerie Bio		13
PODSIEDLIK	Buvette restauration	Restauration	Buvette	17
POLLO	Fruits et légumes	Fruits et légumes		2
RAMY SEPOU	Vente de produits sur place et à emporter de plats exotiques	Restauration	Spécialités Exotiques	17
RIBEIRO	Boucher	Boucher		3
RIEU Patrick	Ostréiculteur	Ostréiculteur		9
RIEU Philippe	Poissonnier	Poissonnier		8
ROUFFINEAU	Ostréiculteur	Ostréiculteur		9
SADDIK	Produits biologiques / fruits secs	Olives et fruits secs		15
SEGRESTAN Laurence	Fleuriste	Fleuriste		12
SEPHAN	Maraicher	Maraicher		1
SMITH	Poissonnier	Poissonnier		8
SOKOLOVITCH	Volailier	Volailier		5
TALIGOT	Boulangerie/Pâtisserie	Boulangier/Pâtissier		13
TRITAH	Maraicher	Maraicher		1

COMMERÇANTS	AUTORISATION	CATEGORIE	SOUS CATEGORIE	N°CATEGORIE
2003 VALLETON	Maraicher	Maraicher		1
YON	Maraicher	Maraicher		1

Ville de **BORDEAUX**

Comptes de l' Exercice 2017

RECETTES

	Abonnés	Casuels	Total
Halles des Capucins	719 296,42 €	46 156,01 €	765 452,43 €
Parc de Stationnement	168 523,13 €	499 835,98 €	668 359,12 €
Divers Halles	-360,00 €	0,00 €	-360,00 €
Divers Stationnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement charges eau Impayés	10 743,44 €		10 743,44 €
	-5 246,83 €		-5 246,83 €
Transfert de charges - Remboursement :	1 414,00 €		1 414,00 €
TOTAL DES RECETTES			1 440 362,15 €

DEPENSES

Redevance forfaitaire	125,00 €
Achats et charges externes	536 775,72 €
Salaires et charges sociales	464 786,56 €
Impôts et taxes	39 478,00 €
Intérêts sur emprunts	64 682,89 €
Frais financiers sur report	0,00 €
Dotations amortissements	179 409,54 €
Charges exceptionnelles	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES	1 285 257,71 €

RESULTAT COURANT

AVANT IMPOTS 155 104,44 €

REPORT DEFICITAIRE

AU 31/12/2016 0,00 €

NOUVEAU REPORT

DEFICITAIRE AU 31/12/2017 0,00 €

Ville de **BORDEAUX**

Comptes de l' Exercice 2016

RECETTES

	Abonnés	Casuels	Total
Halles des Capucins	698 140,36 €	47 856,55 €	745 996,91 €
Parc de Stationnement	164 582,62 €	524 553,92 €	689 136,53 €
Divers Halles	1 530,00 €	0,00 €	1 530,00 €
Divers Stationnement	635,22 €	0,00 €	635,22 €
Produits divers de gestion courante	0,01 €	0,00 €	0,01 €
Remboursement charges eau Impayés	11 474,81 €		11 474,81 €
	-2 738,49 €		-2 738,49 €
Transfert de charges - Remboursement :	3 353,47 €		3 353,47 €
TOTAL DES RECETTES			1 449 388,45 €

DEPENSES

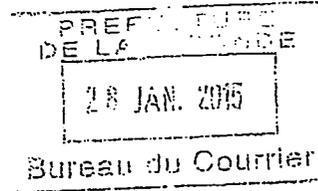
Redevance forfaitaire	125,00 €
Achats et charges externes	537 361,51 €
Salaires et charges sociales	456 220,01 €
Impôts et taxes	37 831,00 €
Intérêts sur emprunts	74 473,99 €
Frais financiers sur report	0,00 €
Dotation amortissements	178 376,34 €
Charges exceptionnelles	1 130,50 €
TOTAL DES DEPENSES	1 285 518,35 €

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	163 870,10 €
--------------------------------------	---------------------

REPORT DEFICITAIRE AU 31/12/2015	0,00 €
NOUVEAU REPORT DEFICITAIRE AU 31/12/2016	0,00 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/01/15

Reçu en Préfecture le : 28 JAN. 2015
CERTIFIÉ EXACT.

Séance du lundi 26 janvier 2015
D-2015/55

Aujourd'hui 26 janvier 2015, à 15h13,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabian ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Pierre De Gaëtan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAÏLE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET.

Excusés :

Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Erick AQUIZERATE, Monsieur Marc LAFOSSE

**Marché des Capucins. Actualisation des tarifs
des droits de place du marché et des parcs de
stationnement des Capucins. Autorisation. Décision**

Madame Maribel BERNARD, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 novembre 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer le traité de concession du marché des Capucins et de ses nouveaux parcs de stationnement, confiant leur exploitation à la société « Les fils de Madame Géraud », pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

La société « Géraud » a formulé par courrier en date du 18 novembre 2014, une demande d'augmentation des tarifs applicables sur le site des Capucins : droits de place marché et parcs de stationnement.

Cette augmentation s'inscrit dans le cadre de l'article 18 du contrat qui prévoit une actualisation annuelle des tarifs. Après examen, cette augmentation s'élèvera à 5 % des tarifs de façon uniforme pour le marché et pour les parcs de stationnement.

Conformément à l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organisations professionnelles doivent être consultées et, en application de l'article 18 du traité de concession, une délibération doit être présentée au Conseil Municipal.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à faire appliquer par le concessionnaire une augmentation de 5 % sur les tarifs des droits de place et de stationnement (tableau ci-joint) du marché des Capucins.

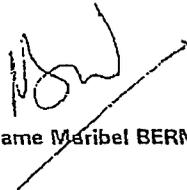
ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 janvier 2015

P/EXPEDITION CONFORME,



Madame Maribel BERNARD

	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Variation
Droits de place (tarifs HT en euros)			
Revendeurs tous commerces, le m ² par mois	20,50	21,50	4,88%
Petits producteurs et maraichers, le m ² par mois	10,35	10,80	4,35%
Commerçants non abonnés			
m ² par jour (occupation minimale de 4 m ²)	1,05	1,10	5,00%
Jours de fêtes Ouvertures exceptionnelles			
tarif complémentaire appliqué uniquement sur la surface de vente, le m ² par jour	3,30	3,45	4,55%

Tarifs abonnements TTC

Abonnements mensuels

Catégorie aérien

Permanents	74,10	77,80	4,99%
Travail 7h-20h	54,80	57,55	5,02%
Marché 2h-15h	40,60	42,65	5,05%
Nuit	29,40	30,90	5,10%
2 roues	30,40	31,90	4,93%

Catégorie souterrain

Place directe	54,80	57,55	5,02%
Place utilitaire	54,80	57,55	5,02%
Place secondaire	35,50	37,30	5,07%
Grand week-end	32,50	34,15	5,08%

Abonnements trimestriels

Catégorie aérien

Permanents	213,20	223,90	5,02%
Travail 7h-20h	147,20	154,60	5,03%
Marché 2h-15h	111,70	117,30	5,01%
Nuit	83,20	87,40	5,05%

Catégorie souterrain

Place directe	157,30	165,20	5,02%
Place utilitaire	157,30	165,20	5,02%
Place secondaire	103,50	108,70	5,02%

Abonnements semestriels

Catégorie aérien

Permanents	416,20	437,00	5,00%
Travail 7h-20h	284,20	298,40	5,00%
Marché 2h-15h	213,20	223,90	5,02%

Catégorie souterrain

Place directe	304,50	319,75	5,01%
Place utilitaire	304,50	319,75	5,01%
Place secondaire	203,00	213,15	5,00%

Abonnements annuels

Catégorie aérien

Permanents	822,20	863,30	5,00%
Travail 7h-20h	538,00	564,90	5,00%
Marché 2h-15h	416,20	437,00	5,00%

Catégorie souterrain

Place directe	593,80	623,50	5,00%
Place utilitaire	593,80	623,50	5,00%
Place secondaire	395,90	415,70	5,00%



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

11 MAI 2016

Bureau du Courrier

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/05/16

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIÉ EXACT.

11 MAI 2016

Séance du lundi 2 mai 2016

D-2016/185

Aujourd'hui 2 mai 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilia KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Benoit MARTIN

Marché des Capucins. Tarification au 1/4 d'heure. Loi Hamon. Autorisation. Décision.

Madame Maribel BERNARD, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 novembre 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer le traité de concession du marché des Capucins et de ses nouveaux parcs de stationnement, confiant leur exploitation à la société « Les fils de Madame Géraud » pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

La loi de consommation du 17 mars 2014 n°2014-344, dite loi Hamon, a instauré un changement de la tarification des stationnements au 1^{er} juillet 2015 en établissant un paiement de la redevance de stationnement au quart d'heure afin de se rapprocher davantage de la réalité des pratiques.

En effet, l'article L113-7 du code de la consommation créé par la loi du 17 mars 2014 prévoit que « tout exploitant de parc de stationnement affecté à un usage public applique au consommateur, pour le stationnement d'une durée inférieure à douze heures et payés à la durée, une tarification par pas de quinze minutes au plus ».

Cette tarification au quart d'heure met fin au principe du tarif horaire selon lequel toute heure entamée est due et c'est désormais le dernier quart d'heure commencé qui déterminera le prix payé par l'usager.

Il convient donc d'adopter la nouvelle tarification par pas de quinze minutes en lieu et place de la tarification par pas horaire pour les stationnements d'une durée inférieure à douze heures dans les parcs du Marché des Capucins.

En accord avec le concessionnaire un avenant au traité de concession interviendra d'ici la fin de l'année.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à mettre en place la grille ci jointe pour la tarification au 1/4 d'heure.

ADOpte A LA MAJORITE

Amendement:

Suppression :

"Actualisation des tarifs des droits de place du marché et des parcs de stationnement des capucins"

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mai 2016

P/EXPEDITION CONFORME,



Madame Maribel BERNARD

ANNEXE 1

Parcs de stationnement du marché des Capucins

Tarifs horaires TTC en vigueur au 03/05/2016 (TVA à 20%)

Durée de stationnement		Tarifs horaires TTC
De 0h à 1h	15 mn	0,90 €
	30 mn	1,80 €
	45 mn	1,90 €
	1h00	2,00 €
De 1h à 2h	1h15	3,40 €
	1h30	3,60 €
	1h45	3,70 €
	2h00	3,80 €
De 2h à 3h	2h15	4,40 €
	2h30	4,50 €
	2h45	4,60 €
	3h00	4,70 €
De 3h à 4h	3h15	5,70 €
	3h30	5,80 €
	3h45	5,90 €
	4h00	6,00 €
De 4h à 5h	4h15	7,20 €
	4h30	7,30 €
	4h45	7,40 €
	5h00	7,50 €
De 5h à 6h	5h15	8,20 €
	5h30	8,30 €
	5h45	8,40 €
	6h00	8,50 €
De 6h à 7h	6h15	9,20 €
	6h30	9,30 €
	6h45	9,40 €
	7h00	9,50 €
De 7h à 8h	7h15	10,20 €
	7h30	10,30 €
	7h45	10,40 €
	8h00	10,50 €
De 8h à 9h	8h15	10,70 €
	8h30	10,80 €
	8h45	10,90 €
	9h00	11,00 €
De 9h à 10h	9h15	11,20 €
	9h30	11,30 €
	9h45	11,40 €
	10h00	11,50 €
De 10h à 11h	10h15	11,70 €
	10h30	11,80 €
	10h45	11,90 €
	11h00	12,00 €
De 11h à 12h	11h15	12,00 €
	11h30	12,00 €
	11h45	12,00 €
	12h00	12,00 €
De 12h à 24h		18,00 €

Toute tranche tarifaire entamée est due



Animations de l'année 2017

Objectifs :

- Fidéliser la clientèle existante
- Attirer une nouvelle clientèle
- Dynamiser les marchés
- Créer des synergies avec les initiatives locales
- Développer la notoriété et l'image des marchés
- Augmenter la fréquentation en périodes creuses
- Innover et moderniser
- Proposer des offres promotionnelles attractives

Thème de l'animation : Fête Internationale des Marchés

Du 12 au 28 Mai s'est tenue la troisième édition de la Fête Internationale des Marchés regroupant près de 1 000 marchés en France et plus de 3 000 dans le monde.

Parrainée par Jean-Luc PETITRENAUD, secondée par Luana BELMONDO et sa fille Louise PETITRENAUD, les retombées médiatiques furent cette année encore plus nombreuses avec notamment le montage de partenariat avec certains médias (radio & TV).

Période : Vendredis 12 & jeudi 18 mai

Détails:

En lien avec les acteurs locaux et notamment France Bleu Gironde et chef Jésus Hurtado, une animation culinaire fut développée avec dégustation gratuite offerte à la clientèle sur la séance du vendredi 12 mai.

Pour la séance du jeudi 18, de nombreux cabas « J'aime mon marché » étaient à gagner via un animateurs et hôtesses. Par la suite, les commerçants ont pu offrir à leurs clients plusieurs milliers de cabas dans une optique de fidélisation.

Canaux de communication :

- Affiches apposées sur les étals des commerçants
- Site internet
- Réseaux sociaux

FÊTE J' **mon** **INTERNATIONALE** **DES MARCHÉS**

12-28 MAI 2017

Les marchés, c'est tendance!

VENDREDI 12 MAI
ANIMATION CULINAIRE
ET DÉGUSTATION
GRATUITE

JEUDI 18 MAI
DE NOMBREUX
CABAS* À GAGNER

Bordeaux
Marché des Capucins
du mardi au dimanche matin

Plus d'informations sur
WWW.JAIME MON MARCHÉ.COM

PARRAINÉ PAR
JEAN-LUC PETITRENAUD!

* dans la limite du stock disponible

Thème de l'animation : Le marché fête la Gastronomie



Période : Vendredi 22 septembre 2017

Détails :

Dans le cadre de la Fête de la Gastronomie et en partenariat avec France Bleu, une nouvelle animation culinaire fut développée avec au programme :

- Développement de recettes de saison et dégustations
- Panier surprise et développement à la minute de recettes par des chefs locaux (Hugo Lederer, Najat Debreu)



Canaux de communication :

- Affichage sur le marché
- Site internet
- Réseaux sociaux
- France Bleu

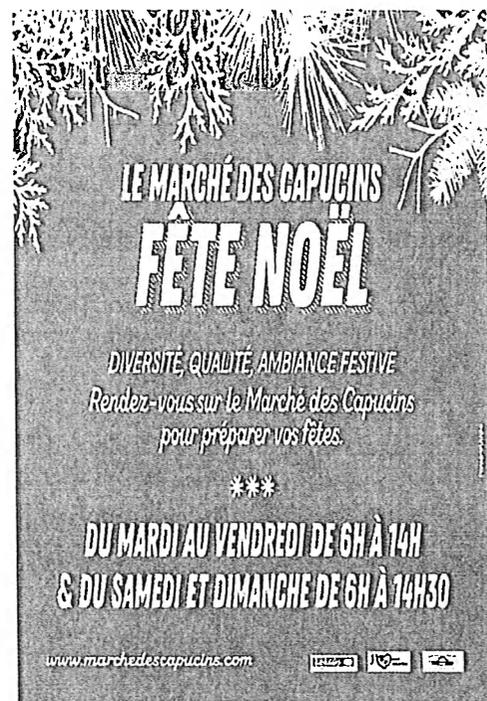
Thème de l'animation : Communication

Afin d'accompagner le développement du marché des Capucins tout au long de l'année, des campagnes de communication ont été développées se concrétisant par :

- La refonte en cours du site internet afin de le rendre plus moderne et la tenue d'un shooting pour se faire.
- Un encart publicitaire au sein d'un plan disponible dans tous les lieux touristiques (gare, aéroport, office du tourisme ...)
- L'organisation de tournages pour le compte de chaînes étrangères permettant une visibilité élargie du marché des Capucins.
- Des encarts publicitaires au sein
 - o Du guide dédié aux Epicuriales, évènement phare sur la région.
 - o D'un guide spécial « Eté » développé par Sud-Ouest (valable dans sa version print et web).
- La tenue d'une émission spéciale « Marché des Capucins » sur Sud-Radio avec intervention de commerçants.
- Une campagne d'habillage bus en amont des fêtes de fin d'année afin d'insuffler une dynamique positive et de faire du marché des Capucins un lieu incontournable pour y préparer ses repas de fin d'année.



<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1066978/bordeaux-marche-capucins-huitres-miel>



Animation 2017

Ville de
BORDEAUX

2016

Dépenses	Animation de	Date facture	H.T.	T.T.C.	
XYZ	Nom de Domaine	14/02/2017	*		24,99 €
IRPS	Plan Bordeaux	17/02/2017	*		1 600,00 €
MELTING CORP	Shooting	21/02/2017		*	936,66 €
SADC	Régul FIM16	15/03/2017	*		225,00 €
XYZ	Serveur	25/04/2017	*		100,00 €
SEMG	Sommeliers Brésil	26/04/2017	*		162,37 €
MOUZET	Bons Mai	05/05/2017	*		157,85 €
RESTOLIB	Anim Culinaire	26/04/2017	*		5 350,00 €
VAHE MANOUKIAN	Jetable Anim	29/05/2017	*		470,00 €
MARIANNE	Anim 12 mai	12/05/2017	*		1 090,00 €
MARIANNE	Anim Mai	18/05/2017	*		1 326,00 €
SADC	FIM 17	13/06/2017	*		14 530,10 €
XYZ	Actualités	15/05/2017	*		85,00 €
SUD OUEST PUBLICITE	Guide Eté	30/06/2017			3 530,00 €
SADC	Emission Sud Radio	20/07/2017	*		1 800,00 €
PARAGRAMME	Créa Insertion	18/05/2017	*		200,00 €
XYZ	Actualités Site	04/09/2017	*		50,00 €
RESTOLIB	Fête de la Gastronomie	12/09/2017	*		6 385,00 €
MARIANNE	Anim Sept	22/09/2017	*		660,00 €
MELTING CORP	Solde Shooting	05/10/2017	*		975,00 €
XYZ	Actu Capucins	23/10/2017	*		45,00 €
PARAGRAMME	Créa Bus	24/11/2017	*		300,00 €
MELTING CORP	Vidéo + Photos	27/11/2017	*		794,00 €
SADC	Noël	20/12/2017	*		1 330,00 €
CLEAR CHANNEL	Campagne Pub	26/12/2017	*		7 635,00 €
TOTAL DEPENSES					49 761,97 €
FRAIS DE GESTION		6% des dépenses HT			2 985,72 €
TOTAL					52 747,69 €